

Edito

Le mouvement INTER est en cours, le SNUEP-FSU Nancy-Metz souhaite la bienvenue à toutes et tous les collègues entrant dans notre académie. Pour eux, comme pour toutes celles et tous ceux déjà en poste dans l'académie qui souhaitent obtenir une mutation lors de la phase intra, nous mettons tout en œuvre pour les aider à élaborer la meilleure stratégie possible malgré les difficultés.

Nous sommes à vos côtés pour vous aider à faire vos choix lors du mouvement intra 2024. Mais les conditions sont de plus en plus opacifiées depuis la loi du 06 août 2019 sur la Fonction Publique, qui supprime les commissions paritaires relatives à la mobilité.

Aussi, nos réunions, stages et rendez-vous seront donc toujours une aide précieuse pour définir, ou affiner, votre stratégie en fonction de vos souhaits passés à l'aune de la réalité du terrain.

D'autre part, les attaques gouvernementales sont légion, la société tremble de tous côtés : les mobilisations, les grèves et manifestations sont quasiment hebdomadaires. En ce qui concerne les DHG en lycées professionnels, les PLP sont épargnées pour un temps mais l'hécatombe des postes est déjà au programme, et les Lycées Professionnels restent plus que jamais dans le viseur du ministère.

La défense du statut de fonctionnaire est donc précisément un acquis à défendre car l'équilibre entre droits et obligations est régulièrement remis en cause par les pressions inacceptables d'un management devenu fou. Nous devons toutes et tous continuer à nous mobiliser pour défendre nos droits garantis d'un service public de qualité avec des fonctionnaires citoyens qui possèdent des droits, conçoivent leur métier et expriment leurs désaccords.

SYNDIQUEZ - VOUS !

Philippe, Lorène, Karine et Lydia

Sommaire :

Edito..... page 1

Le SNUEP Nancy-Metz œuvre pour vous : rapport d'activité... pages 2 à 3

Réforme terminale Bac Pro : le parcours différencié page 4

Double tutelle : le retour..... page 5

Pour l'abandon de la réforme de la Voie Pro et le retour au Bac pro 4 ans page 6

Mobilisations..... page 6

Formation continue hors du temps de service, c'est non ! page 7

SRIAS page 8

Congrès national SNUEP ... page 9

Nous faisons l'Ecole . pages 10 à 11

Bulletins adhésion.....pages 11 à 12

LE SNUEP ŒUVRE POUR VOUS, POUR TOUS LES PLP : Rapport d'activité des 3 années passées, de la section Nancy-Metz.

Depuis le dernier congrès académique en 2021, l'activité du SNUEP-FSU a été dense, liée à une période troublée par la politique ultra libérale du Président Emmanuel Macron, et une intensification des violences qu'elles soient scolaires, urbaines, ou autres. Les fonctionnaires et en particulier les enseignant-es, font le grand écart entre deux mondes : dans l'exercice de leur mission, ils-elles sont confronté-es quotidiennement aux conséquences délétères de choix politiques libéraux sur la population. Ils-elles ont eux-elles-mêmes subi un déclasserment salarial et, dans leur combat pour la défense du service public passant par la reconnaissance de leur métier à sa juste valeur, se heurtent en permanence au mépris de sa hiérarchie.

La situation économique du pays s'enlise dans un cercle vicieux : les entreprises ferment peu à peu à cause des grands groupes qui font une concurrence déloyale. Les conditions de travail des salarié-es du public comme du privé n'ont cessé de se dégrader et l'inflation -même si elle est indiquée comme se résorbant par les économistes- se répercute sur le pouvoir d'achat de chacun et par extension sur les droits fondamentaux. Les services publics sont constamment attaqués par de nouvelles lois libérales visant les rémunérations, la protection sociale, le code du travail et le système des retraites.

Notre activité est importante sur le terrain du soutien. Nous sommes amené-es à accompagner des collègues qui ont demandé une audience au rectorat, ou qui y sont convoqués. Nous les accompagnons pour consulter leur dossier et nous les aidons à construire leur défense, qui parfois se fait sur une longue durée.

Chaque année, nous organisons des journées de formation syndicale. Les collègues viennent compléter leurs connaissances sur leurs droits, leurs devoirs, les méandres du PPCR, mieux comprendre le fonctionnement du CA, les arcanes de la DHG, les enjeux de l'apprentissage et ce qui se joue autour de la réforme du LP... Nous animons également des heures d'information syndicale dans les établissements à la demande de certain-es collègues, ou à notre demande en amont des mobilisations.

Tous les ans, nous intervenons à la pré-rentrée à l'INSPE, au moment de la rentrée des stagiaires que nous accueillons à la faculté de Nancy. Nous répondons à leurs interrogations, nous collectons les adresses, distribuons notre mémento spécial stagiaire puis informons ces nouveaux collègues par l'envoi de courriers, notamment sur les mouvements inter et intra.

Notre fédération nous propose de prendre une place plus importante : nous participons à l'activité des FSU départementales 54 et 57, en nous impliquant dans le CDFD mais aussi dans les commissions préparatoires au congrès départementaux et bien sûr dans les congrès fédéraux. Cela nous a permis de resserrer les liens avec les autres syndicats de l'éducation : SNES, SNEP, SNUIPP mais aussi avec le SNUTER. Cette implication fédérale a fluidifié la communication entre syndicats frères et une meilleure prise en compte de la plupart de nos problématiques.

Nous avons un siège en CSA académique et un siège en FS-SSCT académique. Nos élu-es sont en première ligne pour analyser et questionner les dysfonctionnements créés par le rectorat. Ils sont également amené-es à effectuer des visites dans les établissements, à la demande de collègues, pour donner des préconisations améliorant les conditions de travail de tous-tes.

Dans l'académie de Nancy-Metz, par sa présence, son travail, ses actions, à tous les niveaux, le SNUEP-FSU plus visible que jamais, est reconnu comme le syndicat spécifique des PLP, et les interventions médiatiques réitérées le démontrent également. À vous, à nous de poursuivre cet investissement dans les établissements au plus près des collègues. Pour informer, débattre, faire connaître nos positions afin de défendre le service public d'éducation, nous devons aussi engager des actions unitaires spécifiques à la formation professionnelle. Et c'est aussi pour ça que nous nous sommes foncièrement impliqués dans la rénovation du nouveau local du SNUEP, qui sera dorénavant situé au 182 rue du Général Leclerc à Nancy.

RAPPORT D'ACTIVITE EN CHIFFRES

Année 2021-2022 :

- Syndicalisation : **49** adhérent-es (44 l'année précédente).
- Publications : **4** revues académiques.
- **5** conseils académiques
- **5** bureaux académiques. (27/09-15/11-02/02-29/03-03/06)
- **3** stages de formation syndicale : EDM (54), Droits et devoirs (54), Carrière et rémunération (visio)
- **8** suivis individualisés
- **1** accompagnement à un rendez-vous RH au rectorat

Année 2022-2023 :

- Syndicalisation : **60** adhérent-es.
- Publications : **4** revues académiques, **1** lettre spéciale réforme
- **5** conseils académiques
- **5** bureaux académiques. (04/10-29/11-26/01-20/03-30/06)
- 6** stages de formation syndicale : 3xEDM(visio), Révolution en LP (54), École Inclusive (57) et (54), Carrière et Rémunération (57)
- 2** interventions tv F3 lorraine dont un direct, **3** interventions radios

-Élections pro 2022 :

- CSA-A : **1** siège.
- FS-SST : **1** siège.

- 45** suivis individualisés dont 2 ayant fait l'objet d'un traitement judiciaire
- 2** accompagnement à un rendez-vous RH au rectorat
- 1** accompagnement à un rendez-vous avec le comité médical

Année 2023-2024 : (au 18/01/2024)

- Syndicalisation : **56** adhérent-es.
- Publication : **2** revues académiques.
- 2** conseils académiques
- 3** bureaux académiques. (21/09-21/11-09/01)
- 2** stages de formation syndicale : Pacte en LP (54), Droits et devoirs (57)
- 2** interventions tv F3 lorraine dont un direct, 3 interventions radios
- 1** congrès académique (18 et 19 janvier 2024)
- 22** suivis individualisés dont 2 ayant fait l'objet d'un traitement judiciaire

Présence du SNUEP-FSU dans les instances rectorales :

C.S.A.A : Philippe DINEE puis Lorène TOUSSAINT

FS-SST : Philippe BOEHMER

CAPA: Philippe BOEHMER

Présence du SNUEP-FSU dans les instances académiques départementales et régionales :

C.A.E.N. : Conseil Académique de l'Education Nationale : Lorène TOUSSAINT

FSU Régionale C.F.R. : Philippe BOEHMER suppléant de Régis DEVALLE

CREFOP : Philippe BOEHMER

Lorène TOUSSAINT / Philippe BOEHMER
Co-Secrétaires académiques

RÉFORME TERMINALE BAC PRO : LE PARCOURS DIFFÉRENCIÉ

Le parcours différencié en Terminale Bac pro est une rupture d'égalité et une diminution du temps de formation pour la certification, mais le ministère avance envers et contre tous. Une note de service de la DGESCO à paraître en mars cadre cette réforme et renforce, comme on pouvait le craindre, l'usine à gaz qu'elle représente. Préparation au choix de parcours. L'heure de soutien au parcours (ex AP) devra être consacrée au choix de parcours : poursuite d'étude ou insertion professionnelle. Le dernier conseil de classe de terminale (2nd semestre) émettra un avis sur le parcours choisi et pourra être suivi d'un entretien avec les familles en cas de désaccord. Une fiche de dialogue (aller-retour établissement / famille) rendre effectif le choix de parcours.

Les épreuves ponctuelles seront positionnées début mai, c'est-à-dire la semaine de rentrée de la dernière zone des vacances de printemps (zone A en 2025). L'oral de projet et l'épreuve de PSE seront positionnés la dernière semaine de juin. Un regroupement de quelques jours, au lycée, de tous les élèves, pour préparer ces épreuves in extremis est prévu, ce qui de fait réduit la période des 6 semaines, à la discrétion des entreprises, probablement. La réversibilité des parcours. Sur ce point la note de service ne précise rien. Ce qui sous-entend une non-réversibilité, pour éviter les allers-retours permanents. Le parcours insertion professionnelle. La convention de stage devra comporter une annexe pédagogique, contrairement à ce qui avait été indiqué en CSE et CSL.

Il s'agit donc bien d'une PFMP et non d'un "premier emploi" comme l'avait affirmée fièrement Carole Grandjean. Par conséquent un suivi de stage devra être réalisé, sur quel temps ?... Il nous faudra jongler entre les corrections d'examens, le suivi de stage des autres classes, les CCF, etc.. Le parcours poursuite d'études. Une grille horaire de 25 à 30h est prévue, avec maintien du groupe classe, sauf quand l'effectif est trop faible. Dans ce cas, des regroupements de classes devront être réalisés avec changement d'emploi du temps pour une partie des élèves et éventuellement une 2nde VS pour une partie des enseignants. L'organisation sera à décider au printemps de l'année précédente, le 2e emploi du temps pour mai-juin devra être anticipé et donné en septembre. Toutes les modalités pédagogiques et organisationnelles sont laissées à l'initiative des établissements, l'approche par projet est encouragée, le co-enseignement (2 enseignants d'une même discipline pour le même cours) est une possibilité. Les élèves sans stage en mai-juin devront assister au parcours poursuite d'étude jusqu'à signature d'une convention.

Lorène Toussaint

DOUBLE TUTELLE : LE RETOUR...

Précédemment directeur de cabinet d'Olivier Dussopt au ministère du Travail, Geoffroy de Vitry a été nommé haut-commissaire à l'Enseignement et à la Formation professionnels lors du Conseil des ministres du mercredi 13 mars 2024. Placé sous la double tutelle de Catherine Vautrin et de Nicole Belloubet, respectivement ministre du Travail et ministre de l'Éducation nationale. Les mêmes causes auront les mêmes effets : le sabotage des lycées professionnels risque de s'accroître avec la réforme qui va se déployer à marche forcée, malgré l'opposition massive des personnels et les désaveux successifs que subissent en instances les textes de la réforme. Le SNUEP-FSU dénonce la double tutelle qui réaffirme l'objectif gouvernemental de transformer le lycée pro sur le modèle de l'apprentissage.

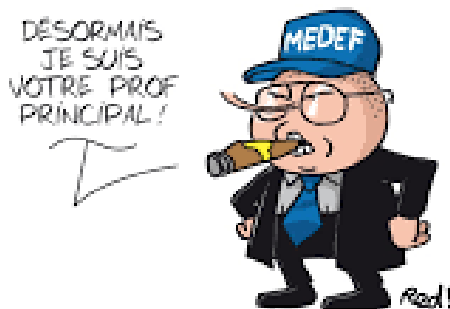
L'expérience de double tutelle précédente avec une ministre déléguée a abouti à des mesures qui vont aggraver considérablement le fonctionnement des lycées professionnels et dégrader aussi les conditions de travail des personnels. Le dialogue social a été de surcroît entièrement piétiné avec cette ministre.

Si l'objectif de supprimer 15 à 25 % des filières non insérantes est confirmé, un véritable plan social pour les personnels concernés risque fort d'être mis en œuvre sans moyen. À l'heure du retour de l'austérité budgétaire, le risque est réel que les lycées pros paient le prix fort des coupes budgétaires alors que les moyens évalués à 20 milliards d'euros par an pour l'apprentissage ne sont aucunement remis en cause.

Ce n'est pas l'intérêt des élèves qui guide la réforme des lycées professionnels et l'institution d'un haut-commissaire mais l'intérêt des entreprises à la recherche d'une main d'œuvre peu coûteuse voire gratuite. L'augmentation des stages est une mesure uniquement au service des entreprises qui justifie en partie la nomination d'un haut fonctionnaire du ministère du Travail.

Le SNUEP-FSU continue son action sans relâche pour maintenir l'enseignement professionnel à l'Éducation nationale et pour un vaste plan de financement afin d'améliorer les conditions de travail des professeur·es de lycée professionnel et de garantir des enseignements ambitieux pour permettre aux élèves d'accéder à une première qualification par un diplôme et des poursuites d'études réussies.

Régis DEVALLE- Snuep Reims



Pour l'abandon de la réforme de la Voie Pro et le retour au Bac Pro 4 ans !

La dernière réforme de la Voie Professionnelle de l'ère Blanquer n'a pas fini de désorganiser le lycée professionnel, de faire perdre le sens du travail aux enseignants et de réduire la durée de formation effective des élèves. Pourtant le président Macron a décidé de réitérer.

A l'heure du vote de la répartition des moyens (DHG et TRMD) pour la rentrée 2024 nous devons encore gérer la pénurie. Sous couvert d'amélioration de la qualité des formations en lycée professionnel, les élèves vont perdre **2h de cours par semaine en 2nde et 1ère Bac Pro**. La **disparition de la co-intervention** et la **réduction du chef d'œuvre en terminale Bac Pro** aboutira à la **perte de 1,5h par semaine d'enseignement professionnel**.

S'ajoute à cela, la **réorganisation de l'année de terminale** avec la période commune de 6 semaines de stage, (en même temps que les nouveaux stages des Secondes en lycée général) quand verrons-nous nos élèves pour les préparer au Bac ?

Plus largement nous refusons l'école du tri social qui cantonnera nos élèves depuis le collège, avec la mise en place des « groupes de besoins/niveaux », à la déqualification et à la reproduction des inégalités.

Lorène TOUSSAINT

MOBILISATIONS

En janvier, les agriculteurs grondent et manifestent dans toute la France et le gouvernement Macron/Attal tente d'éteindre le feu avec des mesures tampons...toujours pas appliquées. L'Education Nationale ne suit pas les enseignants dans leurs aspirations ni au niveau des rémunérations : réponse à l'envoyeur le 1er février. Suivi par la Fonction publique toute entière le 19 mars dernier !



Photo Alexandre Marchi pour *l'Est Républicain*

Les mobilisations se suivent et rien n'y fait, la réponse du couple gouvernant n'est qu'un pied de nez aux manifestants : « **C'était et ça reste une très bonne idée et ça va être appliqué à la rentrée prochaine** » nous répond Attal concernant les « groupes dont il ne faut pas dire le nom ». N'y aurait-il pas une réaction autre à avoir en haut lieu ? Affaire à suivre...

Formation continue hors du temps de service, c'est non !

Les offensives de G. Attal pour imposer les formations le soir, le mercredi après-midi ou pendant les vacances doivent être dénoncées collectivement. Selon le SNUEP-FSU Nancy-Metz, la formation continue doit s'exercer sur le temps de service. Nous vous proposons un modèle de courrier à faire signer au plus grand nombre : il faut ensuite l'adresser au Recteur, Richard Lagagnier.

Modèle lettre

L'équipe éducative du lycée ...

Date

à Monsieur le Recteur,

Le projet du ministre Attal de positionner depuis septembre, un maximum de formations hors du temps devant élèves pour atteindre un objectif de 100 % à la rentrée 2024, relève d'une volonté nette d'accroître la charge de travail des enseignant.es et CPE (PsyEN pour les CIO). C'est prendre le risque inconsidéré de sacrifier la formation continue. Nous dénonçons cette première étape qui préfigure l'ajout de la formation continue au temps de travail obligatoire des personnels.

Assurer nos cours, les préparer, corriger les évaluations, assister aux multiples réunions et concertations, recevoir les élèves et leurs familles, porter des projets scolaires... nous travaillons déjà plus de 43 heures par semaine et plus de 34 jours sur les vacances scolaires, selon les enquêtes du ministère lui-même.

L'injonction de nous former les mercredis, les fins de journée et durant les vacances scolaires nie cette charge de travail qui est déjà la nôtre ainsi que les inégalités femmes-hommes qui perdurent.

Les convocations ou invitations qui aboutissent à alourdir encore notre temps de travail sont inacceptables ! Elles contraignent bien des enseignant.es et CPE (PsyEN pour les CIO) à subir une nouvelle détérioration de leurs conditions de travail, de leur vie personnelle voire de leur santé. Ils et elles sont soumis de fait à des dilemmes : choisir entre leur santé et le besoin de se former. Les annulations de sessions sur la base du volontariat sont déjà nombreuses par manque d'inscrit.es.

Les formations imposées en visio de 17h à 19h révèlent la déconnexion avec le réel. Entre la fin d'une journée de cours fatigante, l'horaire de fermeture de l'établissement et des temps de transports trop longs, que faire ? Beaucoup de collègues écoutent comme ils peuvent leur « formation » connectés par leur smartphone, casque sur les oreilles, dans la rue, dans des bus, métro, RER ou TER, dans leur voiture... Nous refusons de subir ces « formations errantes » quand la richesse de la formation réside dans l'échange entre pairs.

Les contraintes imposées aux formatrices et formateurs conduiront par ailleurs à réduire la quantité et la diversité des formations proposées.

Nous sommes conceptrices et concepteurs de nos métiers : la formation continue doit répondre à nos attentes, en mêlant étroitement recherche universitaire et réalités de la classe ou de la vie scolaire, sans jamais imposer « de bonnes pratiques ».

La formation doit se dérouler sur le temps de service sans aucune obligation de rattraper des « heures perdues », puisque, en formation, nous sommes bel et bien déjà au travail.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Recteur, que l'ensemble des formations s'effectue sur le temps de service : nous avons le droit à une formation de qualité dans de bonnes conditions, au bénéfice de la réussite de nos élèves.

Recevez, Monsieur le Recteur,, l'expression de notre profond attachement à l'école publique, gratuite et laïque.

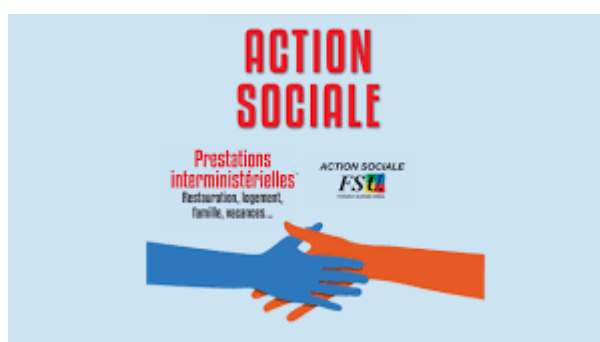
Signatures des collègues (avec éventuellement les disciplines ou la catégorie)



SRIAS

Vous recevez régulièrement des propositions de vacances ou de séjours à l'étranger pour vos enfants sur votre messagerie académique... mais le SRIAS c'est quoi ? La **Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale** (SRIAS) est une instance régionale de dialogue social instituée depuis 1995 auprès du préfet de Région. Suivant les orientations du Comité Interministériel Consultatif d'Action Sociale (CIAS), dont elle est une section, elle est chargée d'élaborer un programme régional d'action sociale interministérielle à destination des fonctionnaires actifs mais aussi retraités de l'État. Le SRIAS Grand Est propose une variété de dispositifs pour les agents de l'État et leur famille. Les dispositifs proposés incluent des journées culturelles, des séjours mixtes, des partenariats pour accéder à tarifs privilégiés à la culture, aux loisirs, aux vacances, aides au départ en vacances/en séjour linguistique, des places en crèche, et des prestations interministérielles telles que les chèques-vacances, CESH garde d'enfant, AIP (aide à l'installation des personnels de l'État), etc Pour plus d'informations sur les dispositifs proposés par la SRIAS Grand Est, vous pouvez consulter leur site web officiel : <https://www.srias-grandest.fr/>

Lorène Toussaint



Vos représentants académiques sont allés oeuvrer pour porter vos idées, vos préoccupations du quotidien, vos amendements durant le congrès national du SNUEP.



Des débats d'idées organisés, où chaque académie est venue discuter des grandes lignes directrices qui guideront le syndicat pour les trois années du mandat à venir. Ce rassemblement a permis des rapprochements avec les autres académies, des confrontations de stratégies d'offensives et bien d'autres...



Photos Lorène Toussaint

Des échanges ont pu également avoir lieu avec les autres organisations syndicales (CGT, Sud, Sneeta) et avec les syndicats frères (SNETAP, SNUIPP, SNASUB, SNUITER, SNEP et SNES) qui mettaient tous en avant notre combat exemplaire face à la Réforme Grandjean.

Citons Sophie Vénétitay (SG du SNES-FSU) solidaire avec le SNUEP

« La période est sombre ... nous saurons bouger les lignes mais surtout nous gagnerons »

Lorène Toussaint.



Nous faisons l'École, faisons-nous entendre !

Nous, professionnel·les de l'Éducation, qui, jour après jour, faisons l'École publique et laïque, lançons un appel solennel à la solidarité et à la mobilisation de tout le pays. L'École, ouverte à tous les enfants et à tous les jeunes ; l'École, qui conditionne l'avenir de notre société, ne peut plus être sacrifiée au nom de l'austérité.

Nous qui faisons l'École, nous demandons des mesures fortes contre le manque de personnels dans tous les métiers pour sortir de la crise de recrutement. Une École de qualité nécessite des personnels formés, reconnus dans chacune de leurs professionnalités et rémunérés à la hauteur de la difficulté et de l'importance de leurs missions.

Depuis plusieurs années, les politiques éducatives menées réduisent le nombre d'heures de cours, dégradent les conditions d'études des élèves, fragilisent la formation et le recrutement des personnels. Nous qui faisons l'École, nous exigeons immédiatement l'annulation des suppressions de postes prévues à la rentrée 2024 (1709 dans le premier degré, 484 dans le second degré annoncées qui s'ajoutent aux suppressions des années passées !).

Il s'agira ensuite de créer les postes nécessaires pour diminuer le nombre d'élèves par classe, de renforcer les équipes pluriprofessionnelles et notamment avec des AESH au statut enfin reconnu et de reconstruire la formation initiale et continue. Les futur·es enseignant·es doivent bénéficier d'une formation universitaire et professionnalisante à l'université (en INSPE) à laquelle ils pourront se consacrer pleinement sans prendre en charge de classe en responsabilité. Des pré-recrutements sont également nécessaires.

Il faut aussi recruter à la hauteur de tous les besoins pour renforcer les missions d'organisation, d'administration, de gestion, techniques et d'encadrement de l'éducation. Nous demandons un plan de titularisation massif pour que tous les collègues aujourd'hui maintenus dans la précarité exercent leurs métiers dans de meilleures conditions.

Nous qui faisons l'École, nous demandons une revalorisation conséquente des salaires de tous les métiers de l'École. Une première mesure minimale et immédiatement réalisable consisterait à transférer les sommes initialement prévues pour le Pacte comme mesure d'urgence concernant tous les personnels avant de revaloriser considérablement l'ensemble des carrières et des grilles de rémunération. L'ensemble du système éducatif a progressivement été orienté vers une logique utilitariste unique : assurer une insertion rapide et sans condition des jeunes issus des milieux populaires sur le marché du travail, tout en formant des élites destinées aux études longues. Depuis l'apprentissage jusqu'aux formations de l'enseignement supérieur, le système est également de plus en plus privatisé.

Avec la réforme du lycée, celle de l'accès à l'enseignement supérieur et les réformes successives de la voie professionnelle, le système éducatif devient un outil de sélection au service du monde du travail.

Nous qui faisons l'École, nous demandons l'abandon immédiat de la réforme des lycées professionnels, qui priverait des milliers d'élèves des milieux populaires d'un accès aux savoirs et aux qualifications, en les éloignant encore de l'École et des savoirs émancipateurs.

Faute de moyens, de locaux et de personnels enseignants, administratifs et techniques pour les encadrer, le nombre d'étudiant.es accueilli.es dans l'enseignement supérieur public stagne, imposant aux nouvelles générations diplômées du baccalauréat une orientation par défaut dans les formations privées. Il manque 100 000 places dans le 1er cycle et 50 000 dans les formations publiques de deuxième cycle.

La plateforme d'affectation Parcoursup est un outil de sélection qui ne permet pas à chacune et chacun de poursuivre ses études dans la filière de son choix et qui a exclu massivement les diplômé.es du bac pro de l'accès à l'Université. Nous demandons dans l'urgence une remise à plat de l'organisation du lycée, du bac et de Parcoursup.

Nous défendons l'unité du second degré avec un collège où il y a moins d'élèves par classe permettant la réussite de toutes et tous avant une orientation choisie vers la voie générale, technologique ou professionnelle du lycée.

Nous qui faisons l'école, nous exigeons l'abandon de tout projet de décentralisation ou de médicalisation de la santé à l'École. Nous souhaitons réaffirmer que l'accès à la réussite scolaire est un droit pour TOUS les élèves. Pour lutter véritablement contre toutes formes d'inégalités ou de discriminations, nous revendiquons la création massive d'emplois d'infirmières, d'assistantes de service social, de psychologues et d'AESH.

Largement financée sur fonds publics, notamment par les aides sans condition à l'apprentissage, l'école privée, du premier degré à l'université, en passant par les écoles de production et les campus des métiers et des qualifications, accentue les inégalités et contribue au tri social.

Nous qui faisons l'école, nous réaffirmons avec fermeté son sens et ses missions : assurer l'accès à des savoirs exigeants pour tous les élèves et combattre résolument les déterminismes sociaux. Les élèves doivent pouvoir exercer leur sens critique, s'ouvrir à une pensée humaniste rigoureuse, fondée sur la raison et les savoirs qui émancipent, à l'abri de toute doctrine aliénante et de tout fanatisme.

Faisons-nous entendre, faisons école !

L'attentat d'Arras, qui a coûté la vie à un enseignant et blessé trois autres membres de l'équipe du lycée Gambetta, a profondément ému et déstabilisé la communauté éducative et la société toute entière. Il rappelle tragiquement que l'École a besoin de protection et de considération. En tant que personnels de l'Éducation, nous avons reçu de nombreux messages de soutien témoignant de l'attachement profond de la population à son École. Cependant, face à l'épuisement et au doute, face au découragement parfois de nombre d'entre nous, nous demandons plus que des mots : des manifestations de confiance et des actes de reconnaissance. Nous ne voulons pas être élevé.es au rang de héros et d'héroïnes, nous voulons seulement être reconnu.es pour notre travail quotidien auprès de nos élèves.

Nous qui faisons l'École, nous voulons qu'elle soit un espace dans lequel les personnels peuvent travailler et les élèves apprendre en toute sécurité. Les établissements et les écoles doivent être sécurisés, les personnels protégés et soutenus en cas de mise en cause.

Source : <https://fsu.fr/nous-faisons-lecole-faisons-nous-entendre/>

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{re} fédération de l'Éducation nationale.

BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2023-2024

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2024

Adresse ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique
ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Claudin 75013 PARIS
Courriel : snupe.national@wanadoo.fr
Site : www.snupe.fr - Téléphone : 01.45.65.02.56



Merci de remplir complètement L'ENSEIGNEMENT ce bulletin: cela facilite nos travaux.

Ancienne adhérente Oui N° : Non
 M. Mme Date de naissance : ___/___/___
 NOM : _____
 Nom de naissance : _____
 Prénom : _____
 Adresse complète : _____

 Tél. fixe : _____ Portable : _____
 E-mail : _____

Discipline précise : _____
 Code (si connu) : _____

AFFECTATION :

LP SEP SEOPA EREA
 Collège Lycée Supérieur FC

Nom de l'établissement : _____
 RNE (facultatif) : _____
 Ville : _____
 Si TR, État d'exercice : _____
 Rattachement administratif : _____

ACADÉMIE (au 01/09/2023) : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE AED AESH
 Titulaire Stagiaire
 Classe normale Non classe Classe exceptionnelle
 Échelon au 01/09/23 : _____ Depuis le : ___/___/___
 Contractuelle en CDD CDI
 Retraite En congé Sans emploi
 Emploi particulier : JAP, AFA, CPA, attachement, Geta, MGS, inspection,
 TR, congés divers : _____

**Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non,
d'un crédit d'impôt égal à 66 % de votre cotisation. ***
 * sauf déclaration aux frais réels ou 300 % de la cotisation est
comptabilisée dans les frais professionnels.

Journal FSU (à POUR) : Numérique Papier

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Temps partiel : _____ % Montant : _____ €
 Mode de paiement : Prélèvement en x 3 x 6
 Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site
 Chèque-s : x 1 x 2 x 3

Cela que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Autorisation CNIL Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de ne communiquer ces informations professionnelles et de gestion de ma carrière qu'après l'accès à l'occasion des commissions.
 Je fais état de faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions de la loi n° 78-17 du 6/1/78. Cette autorisation, à l'occasion de la demande de renouvellement d'adhésion, est révoquable dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : ___/___/___
 Signature : _____

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RENEUVELABLE DE COTISATION

Je choisis en 2023-2024 le **prélèvement automatique de ma cotisation**. Il sera ensuite **reconduit automatiquement** les années suivantes à la même date et je serai avisé de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai donc apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, qualité de travail, etc.) choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas renouveler.

Je soussigné(e) _____ autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever :

en **3 fois** la somme de _____ € soit pour chaque prélèvement : _____ €

le 2 des mois suivants : novembre 2023, janvier 2024, mars 2024


en **6 fois** la somme de _____ € soit pour chaque prélèvement : _____ €

le 2 des mois suivants : novembre 2023, décembre 2023, janvier 2024, février 2024, mars 2024, avril 2024

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT **SEPA**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SNUEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte en votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions générales dans la convention que vous avez passée avec elle.
 Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

NOM, PRÉNOM(S) ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER 
 SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
 38 RUE EUGÈNE CLAUDIN 75013 PARIS

IBAN

BIC (Bank Identification Code)

Paiement : récurrent / ponctuel

A : _____ et
 Signature : _____

Vous pouvez signer ce mandat en ligne sur www.snupe.fr

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements.
 Paiement récurrent ne peut pas être reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

MONTANTS DES COTISATIONS DE SYNDICALISATION POUR L'ANNÉE 2023-2024

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2024

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} Fédération de l'Éducation nationale.

Impossible au cas, vous bénéficiez d'un crédit d'impôts de 66% du montant de la cotisation.

COTISATIONS ANNUELLES DES PFP ET CPE - ADHÉSION

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

	Catégorie / Échelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	99 3,61	126 3,60	144 4,08	147 4,17	153 4,34	159 4,51	168 4,76	180 5,10	189 5,34	201 5,70	213 6,04
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	192 5,44	261 5,70	216 6,12	234 6,63	249 7,06	261 7,40	267 7,57				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	228 6,46	246 6,80	252 7,14	270 7,65		288 8,16	300 8,50	315 8,83			
La Réunion en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	129 3,66	156 4,42	186 5,27	192 5,44	198 5,61	204 5,78	216 6,12	234 6,63	249 7,06	264 7,48	282 7,99
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	249 7,06	261 7,40	282 7,99	300 8,50	321 9,18	339 9,61	345 9,76				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	294 8,33	306 8,76	324 9,18	351 9,95		375 10,63	390 11,05	408 11,56			
Nouvelle- Calédonie et Polynésie française en CFP	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	15357 435,13	18678 526,31	22215 626,43	22666 647,87	23214 666,23	24483 693,69	25881 733,36	27876 786,21	29475 835,13	31283 884,69	33388 940,31
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	29358 821,81	36897 875,43	33282 942,99	35667 1010,57	38052 1078,16	40332 1142,78	41588 1178,61				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	34701 983,30	36896 1039,75	38821 1094,55	41420 1175,55		44553 1262,34	46239 1311,81	48645 1378,26			
Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	114 3,23	141 3,99	168 4,76	171 4,85	177 5,02	186 5,27	195 5,53	210 5,95	222 6,26	237 6,73	255 7,23
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	222 6,26	237 6,73	255 7,23	273 7,74	288 8,16	306 8,67	312 8,84				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	264 7,48	279 7,91	294 8,33	312 8,84		336 9,52	351 9,95	369 10,48			

AUTRES COTISATIONS : Stagiaire : 1^{er} échelon classe normale QAED : 24 € QAESH : 24 € Sans traitement : 24 €

Contractuels - (1) Inclure les bonifications indiciaires ainsi que les majorations brutes de traitement et indexations (outs-mer)

Traitement mensuel BRUT (1)	inférieure à 1101 €	de 1101 € à 1400 €	de 1401 € à 1700 €	de 1701 € à 2000 €	2001 € et plus
Cotisation annuelle	39 €	60 €	81 €	99 €	120 €
Retraité-es* - PFP et CPE					
Pension mensuelle BRUTE	inférieure à 1801 €	de 1801 € à 2000 €	de 2001 € à 2200 €	de 2201 € à 2400 €	2401 € et plus
Cotisation annuelle	69 €	87 €	98 €	105 €	114 €

* Pour les retraités-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

CONTACTS-ACADÉMIQUES

Retrouver les mails et numéros de téléphone sur www.snuep.fr

Aix-Marseille

Bruno BOURGNE
Nicolas VIDER
SNUEP-FSU
11 place du Saint-Esprit
13001 Marseille

Amiens

Fabien MÉLANE
SNUEP-FSU
Boulevard Taitbout
80000 Amiens cedex 01

Angers

V. BOUVOT, J. LEONHARD
Maison des Syndicats,
SNUEP-FSU, 88 rue Léonard
de Vinci, 49000 Beaupréau

Bordeaux

O. JOUBERTHAMI
SNUEP-FSU - Immeuble Pont
d'Appelant - Bureau 111
14 rue Condé-André
33010 Lormont

Charente-Poitou

Jean Baptiste CHATEL
Christophe FERREIRA
SNUEP-FSU, Maison du peuple
28 rue Gabriel Péri
83000 Charente-Poitou

Caen

Sébastien TOULOUSE
SNUEP-FSU Caen
228 boulevard Berthoin
14000 Biéville

Caen

Abdelatif STOUF
Anne SCHMIDT
SNUEP-FSU
Maison des Syndicats
1112 rue des Anilons 14000
Caen

Caen

Philippe DUCHATEL
62 rue du Travail
14000 Djeu

Caen

B. GUILLEMIN
F. MICHELON SNUEP-FSU
Bourse du Travail
32 rue de l'Énergie
14000 Dives

Caen

Michel CUNY
Bernard GIBERSON
SNUEP-FSU BP 847
14000 Caprevaux Cedex

La Réunion

Charles LOPIN
Résidence Les Longrais BP 10,
App. 4
7 Bd Maréchal Desaix 97400
Ste-Clotilde

Liège

Jacques REMAY
SNUEP-FSU
208 rue Nationale
69000 Lille

Lyon

Olivier MARATPAT
Christophe TRISTAN
SNUEP-FSU
26 bis rue de Nevers
69000 Lyon

Lyon

Stéphane BRÉLOT
SNUEP-FSU, salle 41
B. du Travail Pl. Guichard
69000 Lyon

Marseille

Christophe TRIGAT
SNUEP-FSU
61 avenue des Carrières
97000 Pointe de France

Nantes

Alain MACHON
Salima HADJANI
SNUEP-FSU, 2 rue de la Paix
(arrêt métro St-François)
44000 Nantes cedex 03

Nantes

François MILLET
SNUEP-FSU
Bourse des Lys, bd B
185 rue d'Angoulême
44000 Nantes

Nancy-Metz

Léonie TOUSSAINT
SNUEP-FSU
67 rue de Metz
54000 Nancy

Nantes

SNUEP-FSU
Bourse du Travail
18 Place Inchausti
49000 Angers

Nantes

André RIGOBERT
SNUEP-FSU
Bourse du Travail
13 avenue André Collé
44000 Nantes

Normandie

Marc BELLARD, Jérôme
DUBOIS, Paul LEBLOUC,
Cyril MIGNON
SNUEP-FSU
4 rue Louis Pasteur
14000 Rouen

Normandie-Calédonie

Aurélien MICHALLE
BP 18
98800 Nouméa Cedex

Orléans-Tours

SNUEP-FSU
38-37 Av. de l'Énergie
BP 30008
41000 Blois Cedex

Paris

Eric CARATTERO,
Amel CHIBBI
Rachid Ben MELLUJ,
SNUEP-FSU Paris
38 rue Eugène Cochin
75013 Paris

Paris

SNUEP-FSU
16 Av. du Parc d'Adèbe
93004 Paris Cedex

Polynésie Française

Vanessa LIGNE PARFATHA
BP 12041
97700 PAA CENTRE

Reims

Paige DENALLE
18 rue de Villy
51000 Reims les Bains

Reims

Reims OLLIC, Florence ORLÉAN
SNUEP-FSU

Reims

14 rue Paige
51000 Reims

Reims

SNUEP-FSU
4 rue de Lorraine
51000 Reims

Reims

Créteil MARIC, Eric JALAD
SNUEP-FSU
3 avenue Jean Pons
51000 Reims

Reims

Paige DENALLE
SNUEP-FSU Versailles
38 rue Eugène Cochin
75013 Paris